

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 mars 2018

Secrétariat Général
LS/KP/SC

L'an deux mil dix-huit et le treize mars à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jean-Louis SOULIER, Mme Christèle COURSAT, M. Alain LAGARDE, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Yves JUIN, M. Yannik SEGUIN, Mme Jeanne WACHTEL, M. Fabrice MARTHON, Maires - Adjointes, M. Pierre LAURICHESSE, Mme Christiane MAGRY, M. Michel BREUILH, Mme Josiane BRASSAC-DIJOUX, Mme Christine COMBE, Mme Yvette FOURNIER, M. Guy DELMAS, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Sandrine TAILLEFER, M. Pascal CAVITTE, M. Hervé PLUCHON, Mme Aysé TARI, M Stéphane BERTHOMIER, M. Jérémy NOVAIS, Mme Emilie BOUCHETEIL, Mme Muriel GILET-BOUYSSON, M. Raphaël CHAUMEIL, Thomas MADELMONT, soit 27 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Dominique GRADOR, M. Jean-Michel CLAUX à partir de 19h00, Mme Laure VIREFLEAU à partir de 20h00, Mme Nathalie THYSSIER, M. Michel CAILLARD

Etait absente : Mme Marie-Pierre NAVES-LAUBY

Monsieur Jérémy NOVAIS remplit les fonctions de secrétaire de séance.

- Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 14 février 2018.

APPROUVE à l'unanimité

- PÔLE RESSOURCES

FINANCES -

Rapporteur : Monsieur Alain LAGARDE

1-Débat d'Orientations Budgétaires 2018

Préambule

Imposé aux départements depuis 1982, la loi du 6 février 1992 a étendu aux communes de 3 500 habitants et plus, ainsi qu'aux régions, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci par l'assemblée délibérante.

Le DOB a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il vise à améliorer l'information transmise à l'assemblée délibérante et permet aux élus de s'exprimer sur la situation financière de la collectivité.

Le DOB constitue donc une étape impérative avant l'adoption du budget primitif.

Le DOB porte sur les opérations du budget principal et sur celles des budgets annexes.

L'information doit contenir des éléments sur l'environnement général, l'évolution des masses budgétaires, les grandes orientations de la politique budgétaire, la prospective budgétaire.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République prévoit la densification du contenu du document. Les communes de 10 000 habitants et plus doivent faire état dans le débat d'orientation budgétaire de la structure de l'évolution des dépenses et des effectifs, avec mention de l'évolution prévisionnelle et de l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

La loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2018-2022 contient de nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaire. Le II de l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques dispose qu'à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, chaque collectivité ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, l'évolution du besoin de financement annuel.

I – Contexte de l'élaboration du budget 2018

A- L'environnement national

Les dispositions financières relatives aux collectivités figurent dans trois textes : la loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2018-2022, la loi de finances initiale 2018 et la loi de finances rectificative 2017.

1- La loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2018-2022 : l'inscription des collectivités locales dans la trajectoire de redressement des comptes publics

La France, qui affiche pour la première fois depuis 10 ans un déficit public inférieur au seuil de 3% du PIB, doit maintenir cet objectif à moyen terme. La loi de programmation pluriannuelle des finances publiques pour 2018 à 2022 définit ainsi une trajectoire de résorption des déficits français concernant l'Etat, les administrations locales et sociales. Or, l'Etat se considérant en difficulté pour rééquilibrer son budget d'ici 2022 attend des efforts particuliers des administrations locales et sociales.

Ainsi, les collectivités sont assignées à plusieurs objectifs :

- le désendettement

Les collectivités locales doivent s'orienter vers un désendettement de 16 milliards en 2022. Il est précisé que les collectivités remboursent environ 15 milliards d'euros de capital par an et que l'encours des collectivités et EPCI est de 171 milliards d'euros.

La loi de programmation vise donc à ce que les collectivités n'empruntent plus en 2022 après avoir comprimé leur endettement jusqu'à cette date.

- la maîtrise des dépenses de fonctionnement à +1,2% par an, inflation comprise

Cet objectif semble corrélé à celui du désendettement, le désendettement ne devant pas s'opérer par compression des investissements.

La norme moyenne des dépenses de fonctionnement sera modulée selon trois critères : la croissance démographique entre 2013 et 2018, le revenu moyen par habitant, la tenue des dépenses de fonctionnement entre 2014 et 2016.

Il est précisé que les petites collectivités se voient elles aussi assigner l'objectif de 1,2% mais avec la seule obligation de discuter les moyens d'y parvenir lors du DOB.

- un renforcement de la règle d'or avec un ratio contraignant de désendettement

La loi prescrit un plafond de capacité de désendettement (encours de dette rapporté à l'épargne brute) de 12 ans pour les communes, 10 ans pour les départements, 9 ans pour les régions.

Ces objectifs vont être contractualisés avec l'Etat selon un dispositif spécifique.

La contractualisation concerne les 340 plus grandes collectivités dont les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal 2016 dépassent 60 millions d'euros.

Le dépassement de la trajectoire des dépenses de fonctionnement déclenchera un prélèvement de l'Etat sur les recettes fiscales et non sur les dotations.

Le respect de la trajectoire financière donnera accès à une majoration de dotation de soutien à l'investissement local pour les collectivités bénéficiaires.

Quant aux concours de l'Etat aux collectivités, ils seront d'ici 2022, figés à 38,1 milliards d'euros. Les baisses de DGF ne devraient pas être réactivées.

2- La loi de finances pour 2018

La loi n°2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 a été publiée au Journal officiel le 31 décembre 2018.

a- Concours de l'Etat aux collectivités locales

L'effort financier de l'Etat en faveur des collectivités s'élève à 104,8 milliards d'euros en 2018 et s'articule en trois blocs :

- les concours de l'Etat proprement dits parmi lesquels la DGF, les dotations de décentralisation, les compensations d'exonération fiscales, le FCTVA, ... pour un montant de 48,2 milliards d'euros.

Ces concours resteront stables en 2018, il n'y aura pas de contribution au redressement des finances publiques ponctionnées sur la DGF.

- les dégrèvements fiscaux (produits fiscaux payés par l'Etat aux collectivités en lieu et place des contribuables), les produits des amendes de police, les subventions des ministères, ... pour un montant de 18,7 milliards d'euros.

- la fiscalité transférée notamment en compensation des transferts de compétences, les droits de mutation, ... pour un montant de 37,9 milliards d'euros.

b- Concours de l'Etat en matière d'investissement

- la dotation de soutien à l'investissement local : la loi de finances pour 2018 pérennise la dotation de soutien à l'investissement local créée en 2016 (615 millions d'euros en 2018). La loi de finances prévoit l'inscription dans le Code Général des Collectivités Territoriales de ses objets (transition énergétique, mises aux normes, mobilité, logement, bâtiments scolaires, tous équipements induits par la croissance de la population, développement des territoires ruraux), de ses critères de répartition entre départements, de l'information des commissions DETR sur les projets subventionnés.

- la DETR : l'enveloppe nationale de DETR (1,05 milliard d'euros en 2018) est stable. Elle est répartie entre départements en fonction de critères de population, de densité et de niveau de ressources.

c- Péréquation horizontale

Le fonds de péréquation intercommunal et communal est maintenu à 1 milliard d'euros. Son montant sera bloqué à cette hauteur à compter de 2018.

d- Mesures relatives à la fiscalité

La loi de finances pour 2018 prévoit le dégrèvement de 80% des contribuables assujettis à la taxe d'habitation avec la suppression complète de la taxe en 2020.

La loi fait état du dégrèvement sur trois ans (30% en 2018, 65% en 2019 et 100% en 2020 des cotisations de TH des contribuables dont les revenus sont inférieurs à 27 000 euros pour une personne seule, 43 000 € pour un couple majoré de 6 000 euros par demi-part supplémentaire (soit 55 000 € pour un couple avec deux enfants).

Le dégrèvement 2018-2019 sera neutre pour les collectivités : l'Etat se substituera au contribuable pour acquitter la cotisation de TH. Les collectivités percevront donc la croissance du produit résultant de l'évolution des bases taxables ainsi que des hausses de taux mais l'Etat ne compensera que l'effet de croissance des bases et non les hausses de taux.

e- Mesures diverses

En 2018, le taux de CSG augmente de 1,7 point compensé dans le privé par une diminution des cotisations salariales d'assurances chômage et maladie. Dans la fonction publique, l'augmentation de la CSG est compensée par la suppression de la contribution solidarité de 1% et le versement d'une indemnité compensatoire couvrant le solde. Les employeurs locaux sont dédommés du versement de l'indemnité par une réfaction du taux des cotisations patronales maladie. Il est précisé que l'indemnité compensatoire après une actualisation en 2019 ne devrait plus évoluer.

3-La loi de finances rectificative 2017

Le fonds de soutien versé par l'Etat aux collectivités au titre de la réforme des rythmes scolaires sera maintenu pour les communes dont la semaine demeure organisée en 4,5 jours à la rentrée 2018-2019 suite à la publication du décret du 27 juin 2017 ouvrant la possibilité d'un retour à la semaine de 4 jours.

Le cadre local de l'élaboration du budget 2018 : des contraintes budgétaires persistantes malgré les efforts de gestion réalisés par la collectivité

1- Les résultats observés sur la période 2013-2017

Sur la période, la construction du budget a reposé sur une anticipation des évolutions de DGF. Dès 2011, l'Etat a mis en place un premier gel de cette dotation suivi d'une légère baisse en 2012 et d'un nouveau gel en 2013. A partir de 2014, l'effort demandé aux collectivités s'est accentué pour atteindre un pic en 2015 et 2016. En 2017, la baisse de DGF annoncée au même niveau que pour les exercices précédents a finalement été réduite de 50%.

Une telle réduction de recettes des collectivités locales demeure sans précédent depuis la décentralisation. La ville de Tulle a fait le choix de ne pas solliciter ses contribuables pour faire face à ce nouveau contexte et elle s'est engagée dans une politique de compression progressive de ses dépenses de fonctionnement pour préserver ses équilibres budgétaires. Des résultats rapides ont été obtenus sur les charges courantes avec une compression progressive des charges de personnel et des frais financiers qui demandent, de par leur rigidité, des délais plus longs.

Cette stratégie explique le volume des excédents de fonctionnement à partir de 2015, destinés à préserver les équilibres futurs face à la baisse programmée des recettes. En conservant ses marges de manœuvre dans ce contexte contraint, la ville a aussi continué à investir pour moderniser la cité et à opérer en parallèle un désendettement supérieur à un million d'euros par an depuis le début du mandat.

L'arrêt des baisses de DGF en 2018, s'il se confirme dans les années à venir, va permettre à la ville de Tulle de repenser sa stratégie budgétaire. Le respect des règles d'or fixées par le gouvernement pour les grandes collectivités seront en ce sens un guide à l'action, notamment pour la poursuite du désendettement et la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Dans ce cadre nouveau, le volume des dépenses imprévues dans le prochain budget devrait plus réduit voire inexistant. Cette décision aura un effet direct sur le volume de l'épargne dès le vote du BP.

CA par exercice	Résultats de fonctionnement cumulés	Résultats d'investissement cumulés	Solde des reports	Excédents de fonctionnement
2013	2 511 895	-2 224 790	-43 761	243 344
2014	1 808 769	-747 023	-628 378	433 368
2015	2 850 394	-1 169 776	-555 362	1 125 256
2016	3 522 570	-1 177 360	-894 811	1 450 400
Prévisions 2017	3 415 806	-1 622 094	-231 290	1 562 421

2- Un budget principal volontariste portant de nouvelles opérations d'équipement et préservant les grands équilibres

Les services municipaux continueront à œuvrer chaque jour pour satisfaire les attentes de nos concitoyens. Les effectifs sont néanmoins plus réduits que par le passé et il a été nécessaire de repenser certaines organisations pour mieux répondre aux attentes des Tullistes et à certains besoins émergents.

Ainsi, un soutien particulier sera mis en place à partir de cette année sur le cadre de vie des Tullistes et l'attractivité de la Ville, notamment sur le plan du commerce de proximité.

a- le cadre de vie des Tullistes

Tulle a été une Ville pionnière dans l'abandon des produits phytosanitaire. Néanmoins, la réduction des effectifs dans les services techniques et l'efficacité moindre (par rapport aux produits chimiques) des techniques utilisées pour l'entretien des espaces urbains ont généré un ressenti défavorable sur l'état de ces espaces.

Dans ce contexte, les interventions des équipes d'entretien urbain ont été repensées. L'objectif est de redéfinir les modalités de fonctionnement du chantier d'insertion du pôle entretien urbain en externalisant les interventions auprès d'une entreprise d'insertion spécialisée. Par ailleurs, une équipe mobile sera constituée pour intervenir sur les différents secteurs de la ville de façon plus réactive, et en complément des opérations qui nécessitent une programmation plus en amont. Enfin, une mécanisation accrue se mettra progressivement en place pour gagner en efficacité et rendre les tâches quotidiennes des agents moins pénibles physiquement. Cette mécanisation accrue sera notamment marquée par l'acquisition d'une balayeuse autoportée complémentaire à celle qui circule actuellement dans les rues de Tulle.

Au-delà des aménagements urbains habituels et de l'important chantier qui sera ouvert pour accompagner l'extension du pôle universitaire, un programme pluriannuel sera également mis en place pour favoriser les déplacements des piétons et des personnes à mobilité réduite ainsi qu'à sécuriser leur cheminement par rapport à la circulation automobile, notamment aux abords des sites scolaires. Une enveloppe de 100K€ sera ainsi prévue chaque année au budget et celle-ci sera consacrée en 2018 à l'aménagement des abords du collège Victor Hugo.

En ce qui concerne le stationnement, parallèlement aux remises aux normes des parkings en silo, la ville conserve l'objectif de moderniser la gestion des parkings de surface en enclos. Le parking Souletie a fait l'objet de cette modernisation en 2017. L'objectif est de procéder à la mise en place d'un dispositif identique en 2018 sur un autre parking, probablement celui de la gare, en fonction des capacités d'investissement qui seront mesurées après notification par l'Etat des niveaux de dotation et des bases d'imposition. La nouvelle politique du stationnement commence à produire ses effets avec un décongestionnement de l'avenue Victor Hugo, notamment grâce au barrièrage du parking Souletie. Il est encore trop tôt pour mesurer l'impact de la demi-heure gratuite sur l'attractivité du commerce de centre-ville. Cette mesure était souhaitée et très attendue, notamment par les commerçants.

La Ville a fait un effort important sur ce point en lançant ce dispositif qui la prive de 100 000 euros de recettes.

b- l'attractivité de la Ville

La Ville s'est portée candidate lors de notre dernier conseil municipal sur le programme « Action Cœur de Ville » en partenariat avec Tulle Agglo avec pour objectif de redynamiser le cœur de ville tant sur le volet commerce que sur le volet habitat. Si cette candidature est retenue, il est probable qu'elle le soit sur le 2^{ème} vivier, c'est-à-dire celui des villes aptes à lancer des premières actions dès 2018 avec un dispositif plus complet en 2019. Le dossier est en cours de mise au point par les services de la ville et de l'agglo.

La Ville cèdera en 2018 une parcelle de terrain sise avenue Winston Churchill à un promoteur souhaitant réaliser aux abords de la gare SNCF un ensemble immobilier comprenant sur un même lieu du stationnement, des espaces de bureaux ainsi qu'une offre d'hébergement tournée vers la clientèle d'affaires et les étudiants. Ce projet privé s'inscrit dans la dynamique engendrée par le projet de développement du campus de formation dans le quartier de Souilhac et de la gare.

La Ville accompagnera la création de campus en réalisant des aménagements visant à accroître les capacités de stationnement et à améliorer le jalonnement et les continuités PMR sur la zone et sa périphérie immédiate. L'objectif est bien sûr d'assurer la sécurisation des cheminements mais aussi de conserver la continuité des liaisons nécessaires avec le milieu urbain de la ville, en proposant une esthétique attractive, complémentaire au travail des architectes chargés par l'agglo de dessiner et de bâtir le nouveau restaurant et de nouveau un nouveau visage, et un nouvel usage au bâtiment 419.

L'objectif de rassembler en un lieu unique et adapté l'ensemble des collections muséales accessibles au public demeure. Il verra une première concrétisation dans l'acquisition par la ville de l'ancien siège de la Banque de France aux abords de la préfecture. Des études sont d'ores et déjà en cours pour conforter la faisabilité et le dimensionnement de l'opération. Elles serviront également de base à la réalisation du programme indispensable pour constituer le cahier des charges du concours d'architecture. La ville sera également attentive à ce que les coûts de fonctionnement du nouveau musée ne dépassent pas ceux engendrés par les sites actuels.

La collectivité poursuivra la réhabilitation de ses équipements structurants : des travaux de modernisation seront lancés dans les prochains mois au conservatoire et le chantier du stade de Pounot sera achevé. Des enveloppes seront également prévues pour conduire le programme de travaux d'accessibilité sur les bâtiments communaux notamment dans les écoles et la mairie.

Aux côtés de ces deux axes prioritaires définis pour la fin du mandat, la Ville maintiendra également une attention particulière au fonctionnement des services de proximité:

c- le service scolaire

La Ville a fait le choix, en concertation avec l'ensemble des membres de la communauté éducative, d'une semaine organisée en 4,5 jours à la rentrée 2018-2019.

Dans un contexte de baisse générale des effectifs, la ville conservera une attention particulière sur le nombre d'agents du service scolaire et veillera à ce qu'il permette de maintenir un service de qualité. Elle devra également, et dans ce cadre, s'adapter au nombre d'élèves inscrits dans ses écoles et prendre en compte les perspectives pour l'avenir.

d- la plateforme d'accueil

La Ville a fait le choix de centraliser au rez de chaussée de la mairie la délivrance de 39 prestations. Les horaires d'ouverture ont aussi été adaptés pour permettre à chaque Tulliste de trouver un créneau de visite adapté à ses besoins. Le dispositif de stationnement interne à la mairie a été repensé pour que des places de stationnement restent disponibles pour les visiteurs en permanence.

Aujourd'hui, la plateforme d'accueil de la mairie reçoit près de 300 usagers en moyenne par semaine. Les personnels d'accueil sont progressivement montés en compétence pour plus de polyvalence et d'efficacité. Compte tenu de la charge de travail et du dimensionnement des équipes, la Ville conservera une vigilance particulière sur le bon fonctionnement du service et sur les moyens humains et techniques qui doivent être mis à sa disposition.

II- Budget Ville

A- L'exécution du budget 2017

1. Les objectifs de l'exercice 2017 s'inscrivant dans la stratégie financière de la collectivité sur plusieurs mandats sont atteints.

Les montants figurant ci-après sont indicatifs et devront être confirmés lors de la présentation du compte administratif et du compte de gestion en avril. Néanmoins, ils sont suffisamment fiables pour donner la photographie de l'exécution du budget 2017.

a- Fonctionnement

❖ **Dépenses : 19 197 100 €**

Chapitre	Prévu	Prévisions de réalisations
011 - Charges à caractère général	3 674 655	2 985 109
012 - Charges de personnel	10 785 793	10 545 019
022 - Dépenses imprévues	400 000	0
<i>023 - Virement à investissement</i>	<i>2 041 090</i>	<i>0</i>
<i>042 - Opérations d'ordre entre sections</i>	<i>1 219 488</i>	<i>1 219 477</i>
65 - Autres charges de gestion courante	3 659 409	3 616 013
66 - Charges financières	825 521	788 264
67 - Charges exceptionnelles	51 218	43 232
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	22 657 174	19 197 114

Chapitre 011 – Charges à caractère général : 2 985 100 €

- L'écart de 689 500 € entre les crédits prévus et la réalisation prévisionnelle est élevé. L'économie réalisée résulte de plusieurs facteurs où les dépenses d'énergie tiennent une place prépondérante. Les crédits consacrés aux dépenses d'énergie ont été estimés avec prudence et permettaient de faire face à un hiver particulièrement rigoureux. Or, les conditions météorologiques ont été globalement favorables et ont permis, en association avec des remises en concurrence de contrats, de réaliser des économies substantielles.

Le détail des économies principales figure dans la liste ci-dessous :

- 218 500 € sur l'électricité
- 80 800 € sur l'acquisition de matériel pour les travaux en régie
- 69 600 € sur les prestations de service
- 68 900 € sur le chauffage
- 30 300 € sur la consommation d'eau
- 19 800 € sur les fournitures du magasin
- 18 000 € sur la réduction des loyers suite à l'arrêt de contrat de locations
- 11 000 € sur les produits d'entretien
- 10 100 € sur les frais d'affranchissement
- 8 100 € sur les remboursements aux autres organismes
- 8 000 € sur les frais de cérémonies
- 6 500 € sur les assurances
- 5 800 € sur les abonnements
- 5 700 € sur les publications

Chapitre 012 – Charges de personnel : 10 545 000 €

Les efforts ont été maintenus concernant les charges de personnel. La masse salariale est maîtrisée.

Le transfert du centre aquarécricatif est intervenu au 1^{er} janvier 2017. Dans ce cadre, 13 agents ont été transférés à la communauté d'agglomération. Neuf agents ont quitté la collectivité dans le cadre de départs en retraite (service scolaire, services techniques, CRD). Suite à ces départs, il a été procédé à 5 recrutements pour 4,5 ETP.

Quatre agents déjà présents dans les effectifs ont été intégrés en 2017 : trois agents contractuels de droit public (un assistant d'enseignement artistique, un adjoint administratif, un adjoint technique) et un apprenti accueilli au service peinture a été nommé à l'issue de sa formation suite au départ en retraite d'un agent de ce service. En septembre 2017, un nouvel apprenti a été accueilli au sein des services techniques.

Un agent de maîtrise en disponibilité a repris son activité à temps partiel courant 2017. Il est précisé qu'en 2017 la gestion des ressources humaines a supposé de prendre en compte des évolutions réglementaires (augmentation de cotisations, augmentation du point d'indice - 0.6% en février 2017, mise en œuvre de l'accord PPCR soit 140 000 € au total) ainsi que l'affiliation au centre de gestion (50 634 €).

Depuis 2014, les dépenses inscrites au chapitre 012 ont baissé d'un million d'euros.

Chapitre 022 – Dépenses imprévues : 400 000 €

Il n'a pas été nécessaire de mobiliser les crédits prévus pour faire face à d'éventuels aléas.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 3 616 000 €

Les dépenses inscrites à ce chapitre concernent notamment les subventions allouées aux associations pour 949 300 € ainsi que les participations à divers organismes notamment au SDIS pour 1 375 000 €. Cette participation au SDIS disparaîtra des comptes de la ville en 2018 puisque l'Agglo est désormais compétente sur le sujet.

La ville subira une baisse de recettes du même montant par déduction sur l'attribution de compensation versée par Tulleagglo.

Chapitre 66 – Charges financières : 788 200 €

Les dépenses inscrites à ce chapitre s'élevaient à 825 500 €. La baisse de ces charges financières s'inscrit dans la continuité de la politique de désendettement conduite par la collectivité. En 2017, le niveau de nouvel emprunt souscrit a été inférieur aux prévisions, alors même que le BP permettait un désendettement annuel d'un million d'euros.

Au final les dépenses réelles de la section de fonctionnement, déduction faite des 400 000 € de dépenses imprévues, sont réalisées à hauteur de 94.64%.

❖ Recettes : 21 164 000 €

Chapitre	Prévu	Prévisions de réalisations
002 - Excédent de fonctionnement antérieur	1 450 400	0
013 - Atténuations de charges	174 778	165 916
<i>042 - Opérations d'ordre entre sections</i>	<i>543 784</i>	<i>476 449</i>
70 - Produits de services	1 344 962	1 357 872
73 - Autres impôts et taxes	15 165 103	15 201 612
74 - Dotations et participations	3 709 239	3 689 867
75 - Autres produits de gestion courante	179 432	185 884
76 - Produits financiers	180	137
77 - Produits exceptionnels	89 296	86 297
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	22 657 174	21 164 034

Les recettes réalisées de fonctionnement sont quasiment conformes aux prévisions. Quelques fluctuations sont à enregistrer notamment en raison de la fin du dispositif des emplois aidés. L'impact est néanmoins assez faible en raison de la date de disparition (septembre 2017)

Les recettes réelles de la section de fonctionnement, déduction faite des 1 450 400 d'excédent antérieur, sont réalisées à hauteur de 100.12%.

b- Investissement

❖ Dépenses : 6 532 700 €

Chapitre	Prévu	Prévisions de réalisations
001 - Déficit d'investissement antérieur	1 177 360	0
<i>040 - Opérations d'ordre entre sections</i>	<i>543 784</i>	<i>476 449</i>
<i>041 - Opérations d'ordre dans la section</i>	<i>10 000</i>	<i>0</i>
16 - Emprunts et dettes	2 376 438	2 351 142
20 - Immobilisations incorporelles	62 312	34 202
204 - Subventions d'équipement versées	173 000	83 797
21 - Immobilisations corporelles	1 948 073	842 981
23 - Immobilisations en cours	3 148 176	2 609 965
27 - Autres immobilisations financières	122 802	122 802
454 - Travaux effectués d'office	12 194	11 362
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	9 574 139	6 532 700

En sus des dépenses d'investissement courantes, les dépenses d'investissement 2017 ont eu trait notamment à :

- la poursuite des travaux au stade de Cueille
- l'aménagement de la rue Jean Jaurès
- la création d'une plateforme d'accueil au rez de chaussée de la mairie
- la réhabilitation du stade Pounot
- la mise en place du nouveau dispositif de stationnement.

Les dépenses réelles de la section d'investissement, déduction faite des 1 177 300 € de déficit antérieur, sont réalisées à hauteur de 67.14%, les crédits disponibles étant en majorité reportés sur 2018.

Recettes : 6 088 000 €

Chapitre	Prévu	Prévisions de réalisations
<i>021 - Virement à section investissement</i>	2 041 090	0
024 - Produits des cessions	7 795	0
<i>040 - Opérations d'ordre entre sections</i>	1 219 488	1 219 477
<i>041 - Opérations d'ordre dans la section</i>	10 000	0
10 - Fonds affectés à l'investissement	2 469 833	2 473 728
13 - Subventions d'investissement	2 320 167	1 515 231
16 - Emprunts de dettes	1 305 892	800 000
23 - Immobilisations en cours	187 680	69 937
454 - Travaux effectués d'office	12 194	9 592
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	9 574 139	6 087 965

En 2017, la Ville a bénéficié de subventions de divers partenaires notamment pour :

- la réalisation des travaux au Stade Alexandre Cueille pour un montant de 1 236 800 €, cette opération étant financée dans sa globalité à près de 80% de son coût HT
- l'aménagement de la rue Jean Jaurès à hauteur de 248 500 € soit près de 50% de son coût HT. Des subventions ont également été perçues pour le financement du dispositif de stationnement à hauteur de 82 900 € en 2017
- le financement du stade Pounot à hauteur de 39 000 €, pour le financement de la réhabilitation de la mairie à hauteur de 73 600 €

Le montant de l'emprunt appelé en 2016 est de 800 000 € contre 1 305 900 € prévu au BP 2017 ce qui favorise la mise en œuvre de l'objectif de désendettement sur le mandat.

Les recettes réelles de la section d'investissement, déduction faite des 7 800 € de produits de cessions apparaissant en section de fonctionnement, sont réalisées à hauteur de 77.23%, les crédits disponibles étant en majorité reportés sur 2018, hormis bien sûr le solde d'emprunt de 505 900 €.

2. Les résultats 2017 confortent la stratégie de construction des prochains budgets

L'exécution du budget 2017 devrait faire apparaître un résultat de fonctionnement de l'exercice de 3 415 800 € et un résultat cumulé d'investissement de -1 622 000 €

Le résultat de fonctionnement permet de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement évalué à 1 853 400 € et de faire apparaître un excédent de fonctionnement de 1 562 400 €

L'épargne nette, qui était fortement négative lors du vote du BP 2017, devrait se situer à un niveau légèrement supérieur à 300 K€ après l'arrêt des comptes de l'exercice 2017. Ce résultat est conforme à ce qui avait été annoncé lors du vote du BP, notamment au regard de la stratégie financière mise en place depuis 2014 pour lisser dans le temps les effets de la baisse pluriannuelle des dotations. La situation financière de la ville de Tulle s'améliore donc conformément aux annonces qui ont été faites en début de mandat. Il n'en demeure pas moins que les efforts de gestion doivent être poursuivis notamment sur la section de fonctionnement pour retrouver un niveau d'épargne plus confortable.

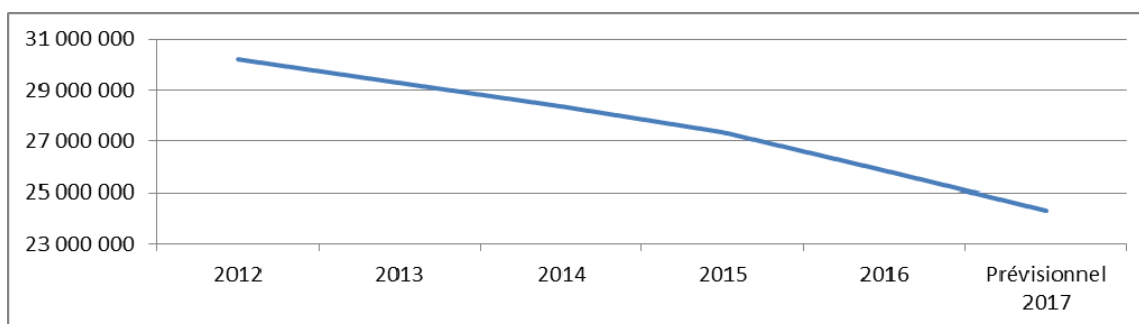
a- Evolution de l'épargne

	2012	2013	2014	2015	2016	Prévisionnel 2017
Epargne de gestion	3 392 391	3 743 213	3 288 603	4 024 189	3 913 894	3 414 854
Epargne brute (capacité d'autofinancement)	2 223 409	2 632 372	2 293 102	3 114 641	3 069 741	2 652 849
Epargne nette	113 606	504 502	86 124	704 067	544 486	301 707

b- Evolution de l'encours de dette

La Ville souhaite réduire son encours de dette d'au moins 6 millions d'euros sur la durée du mandat, soit un million d'euros par an en moyenne. Le tableau ci-dessous montre que l'effort de désendettement, engagée dès 2012, a été conforté depuis 2014. L'encours a été réduit de plus de 4 millions sur les trois derniers exercices. La ville dispose désormais de marges de manœuvre supplémentaire sur sa dette et sa capacité à investir.

	2012	2013	2014	2015	2016	Prévisionnel 2017
Encours de dette	30 189 490	29 272 620	28 337 943	27 362 369	25 837 114	24 285 971

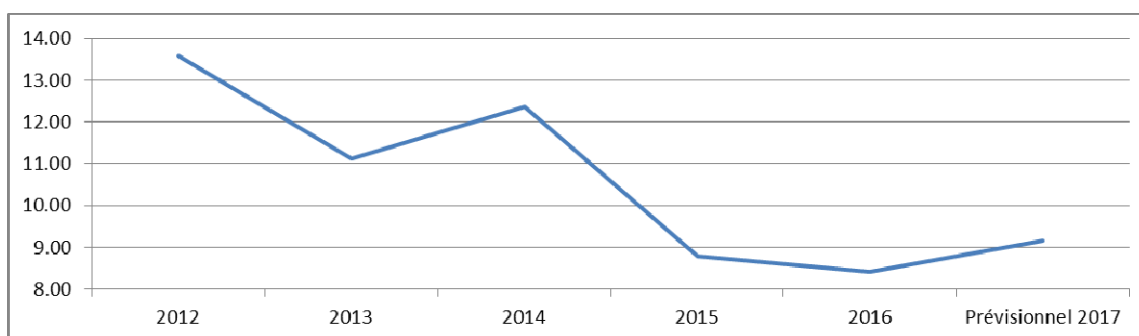


c- Capacité de désendettement en années

Ce ratio permet de mesurer le temps qui serait nécessaire à la collectivité si elle décidait de rembourser la totalité de sa dette en y consacrant la totalité de son épargne. Il est obtenu en divisant l'encours de dette par l'épargne brute. Le gouvernement actuel estime que les collectivités ne devraient pas dépasser le seuil de 12 à 13 ans concernant leur capacité de désendettement, en fonction de leur taille. Cette « règle d'or » est une des composantes des pactes de confiance que l'Etat souhaite tisser avec les grandes collectivités. Même si la ville de Tulle ne fait pas partie à ce jour des collectivités visées par ces pactes, celle-ci considère que la politique de désendettement déjà engagée doit être maintenue et confortée au regard de cette nouvelle « règle » étatique.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution de la capacité de désendettement en années de la ville de Tulle. Elle se situera fin 2017 aux alentours de 9 ans

	2012	2013	2014	2015	2016	Prévisionnel 2017
Capacité de désendettement	13.58	11.12	12.36	8.79	8.42	9.15



La courbe ci-dessus remonte légèrement en 2017. Cette inflexion n'est pas due à une baisse de l'effort de désendettement, bien au contraire puisque celui-ci dépasse les 1,5 M€ en 2017. Il résulte de la compression de l'épargne brute et la difficulté que rencontre désormais la ville de Tulle à faire coïncider le rythme de la baisse de ses recettes avec celui de ses dépenses.

Cette courbe montre néanmoins les bons résultats de la politique de réduction de l'endettement engagée depuis le début du mandat. Elle permet à la Ville d'être en deçà des objectifs d'endettement maximum fixés par l'Etat pour les grandes collectivités.

Orientations budgétaires 2018

La construction du futur budget pour l'exercice 2018 suppose d'arrêter dès à présent un certain nombre de principes et de choix.

1) Quelle politique concernant la fiscalité

Les principales recettes fiscales de la commune sont liées à la taxe d'habitation et à la taxe foncière sur les propriétés bâties. La loi de finances pour 2018 prévoit le dégrèvement de 80% des contribuables assujettis à la TH avec la suppression complète de la taxe en 2020.

Le niveau de revenu des tullestes suppose que 84% des contribuables assujettis à la taxe d'habitation soient dégrévés. Compte tenu des dispositions de la loi de finances, la commune devrait bénéficier d'une compensation intégrale du montant des dégrèvements, évolution des bases comprise.

Les taux d'imposition n'ont pas été revus depuis plus de vingt ans. Conformément aux engagements pris par la majorité en début de mandat, il est proposé de construire le prochain budget sans hausse des taux de fiscalité. Cette décision suppose un maintien des efforts de gestion, notamment sur les dépenses de fonctionnement car elle prive la ville de recettes complémentaires dans le contexte déjà exposé de compression de l'épargne.

2) Evolution des recettes provenant de l'Etat ?

Les concours de l'Etat sur la section de fonctionnement et notamment la DGF, devaient rester relativement stables au vu des annonces de l'Etat. Néanmoins, les simulations faites par les services de la ville font apparaître une réduction nette de 40K€(+ 3K€en raison de l'accroissement de population ; - 43 K€ par écrêtement au titre de la péréquation nationale). Ces calculs seront à vérifier lorsque l'Etat notifiera officiellement le montant de ses dotations. Un risque existe également sur la pérennité de la DSU qui est versée à partir d'une liste des communes éligibles.

Concernant les aides à l'investissement, (notamment DSIL et DETR), les enveloppes sont annoncées comme stables voire en légère augmentation.

En tout état de cause, le risque existe d'une réduction sur l'enveloppe globale des dotations versées par l'Etat. Ce risque ne remettra pas en cause les grands équilibres du BP 2018.

3) Quel niveau d'endettement ?

Les engagements de début de mandat doivent être respectés et l'encours de dette sera déduit d'au moins 6 millions d'euros par rapport à celui existant en début de mandat. La règle d'or du gouvernement vient en tout état de cause conforter le bien-fondé de cette décision. Le BP 2018 tiendra compte de la nécessité de poursuivre l'effort de désendettement engagé et de bâtir une section d'investissement permettant de moderniser les équipements de la cité.

4) Quelle stratégie pour les dépenses ?

Les efforts de gestion sur les dépenses de fonctionnement ont été très importants ces dernières années. Il devient difficile de compresser les charges courantes (011) et de personnel (012) en conservant le même niveau de service rendu à la population.

La ville doit pourtant préserver et améliorer son niveau d'épargne. Elle doit agir sur tous les leviers à sa disposition pour préserver ses recettes et compresser ses dépenses.

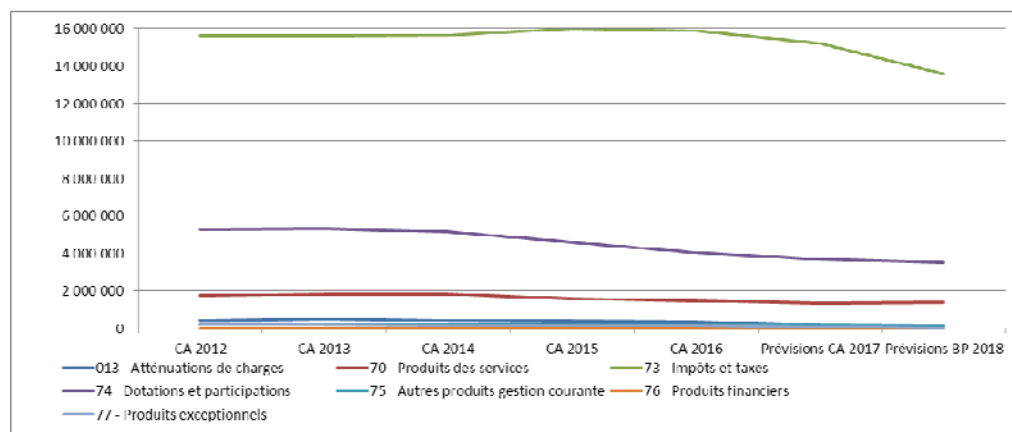
S'agissant de l'investissement, les dépenses devront être compatibles avec la politique de désendettement engagée et la nécessité de moderniser la ville. Les interventions sur les équipements municipaux ou bâtiments municipaux devront continuer de prendre en compte, lorsque c'est possible, la nécessité de réaliser des économies d'exploitation.

1- Fonctionnement

Les enveloppes budgétaires annoncées ci-après sont issues des projections et des travaux préparatoires au montage du BP. Elles sont soumises à fluctuations notamment au regard des dotations qui seront notifiées par l'Etat. Sans constituer un projet de BP, l'objectif est de donner une photographie la plus précise possible du prochain budget.

a- Recettes de fonctionnement : prise en compte des dispositions de l'Etat et des décisions de la collectivité

Recettes réelles de fonctionnement	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	Prévisions CA 2017	Prévisions BP 2018
013 - Atténuations de charges	405 879	465 760	385 614	351 188	323 707	165 916	121 550
70 - Produits des services	1 753 720	1 832 819	1 813 160	1 588 108	1 485 859	1 357 872	1 386 902
73 - Impôts et taxes	15 610 390	15 594 883	15 635 667	16 011 200	15 900 514	15 201 612	13 598 366
74 - Dotations et participations	5 276 191	5 292 361	5 147 833	4 581 123	4 054 692	3 689 868	3 539 737
75 - Autres produits gestion courante	210 451	201 627	190 009	212 994	192 947	185 884	176 994
76 - Produits financiers	274	251	229	173	160	137	180
77 - Produits exceptionnels	237 556	216 799	168 425	168 916	161 819	86 297	19 176
TOTAL	23 494 462	23 604 500	23 340 935	22 913 700	22 119 700	20 687 585	18 842 905



A la date de rédaction du présent rapport, la Ville ne dispose pas des notifications de l'Etat pour ce qui concerne le niveau des dotations qu'il doit verser mais aussi pour les bases fiscales. Le niveau des recettes attendues a été estimé à partir des éléments figurant dans la loi de finance.

Les recettes de fonctionnement réelles hors excédent antérieur pour 2018 sont estimées à 18 800 K€ Il s'agit de la seconde baisse très marquée en 2 ans puisqu'elle atteint 9% environ.

Néanmoins, elle s'assortit d'une baisse de dépenses également importante en raison notamment de la disparition du contingent incendie. Ce mécanisme est à rapprocher de l'impact du transfert du centre aquarécréatif en 2017.

Chapitre 74 – Dotations et participations : 3 500 K€

Les recettes prévues sur ce chapitre devraient retrouver une certaine stabilité.

La DGF 2018 devrait être, compte tenu des dispositions gouvernementales, d'un montant légèrement inférieur à celui de la DGF 2017 autour de 2,2 M€ La population DGF est en progression, elle a donc un effet bénéfique sur le volume de la dotation mais il semble que la Ville subira un écrêtement de sa dotation pour contribuer à la péréquation nationale.

La DSU, suite à la réforme de 2017, devrait être maintenue à hauteur de 243 K€

La DNP devrait être maintenue à hauteur de 159 K€

La participation de l'Etat à la mise en œuvre des rythmes scolaires devraient être maintenue à son niveau actuel pour l'année scolaire 2018-2019, la Ville ayant décidé de conserver son organisation sur une semaine de 4,5 jours. Pour cette même action la participation de la CAF à hauteur de 8 000 € devrait être prorogée.

Le Département et la DRAC participeront au fonctionnement du CRD pour respectivement 115 000 € et 50 000 €. Ces aides seront complétées par un fonds de concours de la communauté d'agglomération avec un plafond maximum de 160 000 €

Les remboursements de l'Etat pour les emplois aidés sont estimés à 25K€ contre 97K€ en 2017 du fait de l'évolution des dispositifs afférents aux contrats aidés

Chapitre 73 – Impôts et taxes : 13 600 K€

En 2017, la recette inscrite au chapitre 13 était de 15 165 100 €. La baisse de la recette est notamment liée à une baisse de l'attribution de compensation.

On retrouve notamment dans ce chapitre :

- Les contributions directes (taxe d'habitation, taxes foncières)

Compte tenu du blocage des taux de fiscalité souhaité par la collectivité, la variation du produit fiscal résultera de la seule évolution des bases. Les dispositions de la loi de finances laissent augurer une évolution des bases à hauteur de l'inflation. En conséquence, la commune table sur un produit fiscal de 7 650 K€ décomposé comme suit :

- Taxes foncières 5 510 K€
- Taxe d'habitation 2 136 K€

- L'attribution de compensation pour 4 888 K€

Elle était de 6 294 700 € en 2017. Cette forte baisse est due à la prise en charge de la participation au SDIS par la communauté d'agglomération pour 1 375 617 €

Elle se complète comme chaque année par une perte de 1/15^{ème} sur le remboursement de la dette voirie consécutivement au transfert de la compétence voirie à la communauté d'agglomération autour de 30 K€

- La Dotation de Solidarité Communautaire pour 95 K€
- La taxe sur l'électricité pour 337 K€
- La taxe additionnelle sur les droits de mutation pour 184 K€
- Les recettes des droits d'occupation du domaine public pour 108 K€
- Les recettes de stationnement pour 315 K€ en baisse pour tenir compte notamment des effets en année pleine des 30 premières minutes gratuites.

Chapitre 70 – Produits des services : 1 386 K€

Concernant les produits des services, le conseil municipal a voté en décembre 2017 une augmentation des tarifs 2018 de 2% conformément à l'augmentation votée sur chaque exercice.

On retrouve notamment dans ce chapitre :

- Les recettes des inscriptions au CRD pour 170 K€
- Les remboursements de frais de personnels et matériel mis à disposition dans le cadre du transfert de la compétence voirie à la communauté d'agglomération pour 810 K€ dont 570 K€ pour le personnel.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 177 K€

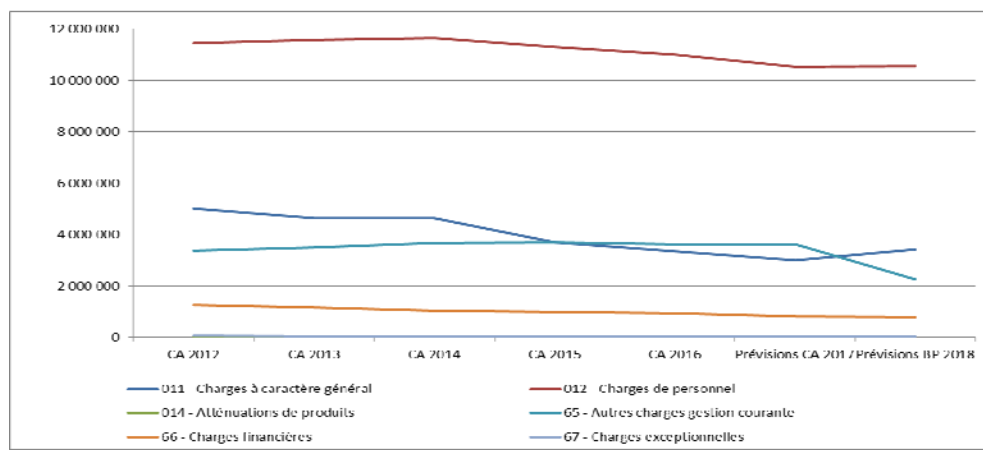
On retrouve dans ce chapitre les redevances et loyers.

Chapitre 013 – Atténuation de charges : 121 K€

On retrouve notamment dans ce chapitre des remboursements d'agents intervenant auprès des antennes du CRD pour 26 K€, le remboursement par l'assureur de la ville des dépenses liées aux accidents du travail pour 20 K€, la participation des agents au financement des titres restaurant.

b- Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

Dépenses Réelles de fonctionnement	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	Prévisions CA 2017	Prévisions BP 2018
011 - Charges à caractère général	5 004 861	4 639 566	4 633 940	3 683 706	3 353 807	2 986 623	3 426 118
012 - Charges de personnel	11 436 992	11 581 451	11 654 146	11 304 414	11 002 853	10 545 019	10 553 760
014 - Atténuations de produits	9 693	5 551	231	0	4 728	0	0
65 - Autres charges gestion courante	3 375 668	3 493 138	3 655 528	3 687 602	3 623 939	3 616 013	2 255 882
66 - Charges financières	1 240 234	1 148 162	1 034 341	984 000	917 980	788 264	778 755
67 - Charges exceptionnelles	59 934	23 108	36 313	33 239	24 299	43 233	38 957
TOTAL	21 127 382	20 890 977	21 014 498	19 692 961	18 927 606	17 979 151	17 053 472



La prévision budgétaire 2018 fait apparaître une baisse des dépenses réelles de fonctionnement de 1 161 112 € soit une baisse de plus de 6% par rapport à l'exercice 2017.

Chapitre 011 – Charges à caractère général : 3 426 K €

La collectivité s'attache à maîtriser ses dépenses d'énergie. Le budget a été construit avec la prise en compte d'une augmentation de 2% des dépenses d'énergie. Les prévisions de dépenses afférentes à la consommation d'eau et à l'assainissement sont stables par rapport à 2017.

Concernant les dépenses liées à l'entretien et à la maintenance des bâtiments, matériels et voirie, la dépense prévue est de 123 K€ en conformité avec l'exercice précédent.

Des crédits seront alloués pour la mise en place effective de l'écopâturage sur le site du Chambon.

Les dépenses liées aux affaires générales, à la téléphonie, à l'informatique demeurent stables.

Les dépenses liées à la mise en œuvre des rythmes scolaires sont stables, la collectivité ayant choisi de maintenir l'organisation de la semaine sur 4,5 jours.

Chapitre 012 – Charges de personnel : 10 553 K €

D'un point de vue réglementaire, il est à noter en 2018 le gel de la mise en œuvre de l'accord PPCR, l'augmentation de la CSG compensée pour les agents publics en poste au 31 décembre 2017, le rétablissement du jour de carence pour les fonctionnaires à compter du 1^{er} janvier 2018. Le RIFSEEP doit également être mis en œuvre.

Effectifs

La collectivité emploie des agents statutaires, des contractuels de droit public sur des postes permanents (les contractuels de droit publics recrutés pour assurer des remplacements n'apparaissent pas au tableau des effectifs), des contractuels de droit privé (n'apparaissent pas au tableau des effectifs).

Evolution des effectifs en 2018

En 2018, 8 agents feront valoir leurs droits à la retraite et 2 agents devraient bénéficier d'une retraite pour invalidité. La moitié sera remplacée.

Les remplacements interviendront en fonction des secteurs prioritaires définis : entretien urbain, service scolaire, plateforme d'accueil notamment.

La collectivité n'aura plus recours aux contrats aidés compte tenu de l'évolution des dispositions relatives à ces derniers.

Les mises à disposition d'agents auprès de la communauté d'agglomération ou depuis la communauté d'agglomération se poursuivront dans le cadre des processus de mutualisation mis en place avec application des dispositifs de remboursement prévus.

Structure des effectifs

Au 1^{er} janvier 2018, l'effectif est de 304 agents tous statuts et budgets confondus (budget principal et budgets annexes) dont 258 agents statutaires, 29 contractuels de droit public et 17 contractuels de droit privé.

VILLE

GRADES OU EMPLOIS nouveaux	2018		
	eff budgétaires	eff pourvus	Observations

Collaborateur de cabinet	1	0	
Directeur Général des services	1	0	
Directeur Général Adjoint	3	0	
SECTEUR ADMINISTRATIF			
Attaché principal	3	3	
Attaché	2	2	1 temps partiel 50%
Rédacteur ppal 1ère classe	7	7	1 temps partiel 80%
Rédacteur ppal 2ème classe	1	1	1 temps partiel 80%
Rédacteur	3	3	
Adjoint admin principal de 1ère cl	8	8	
Adjoint admin principal de 2ème cl	23	23	1 temps partiel 80 %, 1 temps partiel thérapeutique 50%
Adjoint administratif	9	9	1 disponibilité pour convenances personnelles
	61	56	
Directeur des services Techniques	1	0	
SECTEUR TECHNIQUE			
Technicien supérieur principal 1ere cl	6	6	
Technicien supérieur	2	2	
Agent de maîtrise principal	13	13	2 temps partiel 80%
Agent de maîtrise	10	10	1 temps partiel 50%
adjoint technique principal de 1ère classe	14	14	1 temps partiel 80%
adjoint technique principal de 2ème classe	22	22	3 temps partiel thérapeutique 50%
adjoint technique	55	51	1 disponibilité d'office dans l'attente retraite pour invalidité 1 temps partiel 80%
			2 temps partiel thérapeutique 50% 1 temps non complet
	123	118	
Agent spé des écoles mat ppal 1ere cl	3	3	
Agent spé des écoles mat ppal 2ème cl	9	9	
Auxiliaire de puériculture ppal 1 classe	1	1	
Auxiliaire de puériculture ppal 2 classe	0	0	
Agent social principal de 2ème classe	1	1	
	14	14	
Conseiller Principal des APS	1	1	
Conseiller des APS	1	1	
Educateur des A.P.S. ppal 1ere classe	4	4	1 temps partiel 80 %
Educateur des A.P.S.	2	2	
Opérateur des APS	0	0	
	8	8	
Directeur étab ens artistique 2è cl	1	1	
Professeur d'enseignement artistique hors cl.	11	11	2 temps non complet
Professeur d'enseignement artist. cl. normale	1	1	
attache de conservation	1	1	
assistant de conservation	2	2	
Assistant d'ens. artistique ppal 1 cl	8	8	3 temps non complet
Assistant d'ens. artistique ppal 2cl	3	3	1 temps non complet
Assistant d'ens. artistique	2	2	
adjoint du patrimoine ppal 2 classe	2	2	
adjoint du patrimoine	1	1	
	32	32	
Adjoint d'animation ppal de 2ème classe	5	5	
Adjoint d'animation	3	3	
	8	8	
	246	236	

RESTAURATION

Adjoint administratif	1	1	
	1	1	
adjoint technique ppal 2 classe	1	1	
adjoint technique	3	3	

	4	4	
	5	5	

PARKING

Adjoint administratif	1	1	
Adjoint Technique	1	1	
	2	2	

EAU

Adjoint admin principal de 1ère cl	1	1	
Adjoint admin principal de 2ème cl	1	1	1 temps partiel de droit 80%
	2	2	
technicien ppal de 2ème classe	3	3	
Agent de Maîtrise	1	1	
	4	4	
	6	6	

CCAS

Attaché principal	1	1	
Attaché	1	1	
Adjoint admin principal de 1ère cl	2	2	
Adjoint administratif	0	0	
	4	4	
adjoint technique	2	2	1 temps non complet
	2	2	
Assistant Socio educ ppal	3	3	
	3	3	
	9	9	
EFFECTIF TOTAL STATUTAIRES	268	258	

VILLE Contractuels droit public

GRADES OU EMPLOIS	2018		
	eff budgétaires	eff pourvus	observations
SECTEUR ADMINISTRATIF			
Attaché	1	1	
Rédacteur	1	1	
Adjoint Administratif	1	1	
TOTAL	3	3	
SECTEUR TECHNIQUE			

adjoint technique	12	12	7 temps non complet
TOTAL	12	12	
SECTEUR CULTUREL			
Professeur d'enseignement artist. cl. normale	1	1	
Assistant d'ens. artistique ppal 2cl	8	8	
Assistant d'ens. artistique	1	1	1 temps non complet
adjoint du patrimoine	1	1	
TOTAL	11	11	
ANIMATION			
Adjoint d'animation	1	1	1 temps non complet
TOTAL	1	1	
TOTAL VILLE	27	27	

PARKING Contractuels droit public

TOTAL PARKING

0

RESTAURATION contractuels droit public

SECTEUR ADMINISTRATIF

Attaché principal

1

1

TOTAL

1

1

SECTEUR TECHNIQUE

adjoint technique ppal de 1ère classe

1

1

TOTAL

1

1

TOTAL RESTAURATION

2

2

EAU contractuels droit public

TOTAL EAU

0

0

CCAS contractuels droit public

TOTAL CCAS

0

0

TOTAL EFFECTIF CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC

29

29

VILLE Contractuels droit privé

2018

eff budgétaires

TOTAL VILLE

5 CAE, 1 apprenti, 2 EA

RESTAURATION contractuels droit privé	
<i>TOTAL RESTAURATION</i>	1 CAE
PARKING	
<i>TOTAL PARKING</i>	0
EAU contractuels droit privé	
<i>TOTAL EAU</i>	0
CCAS contractuels droit privé	
<i>TOTAL CCAS</i>	7 CDDI 1 EA

Evolution des effectifs sur la période 2014-2018

	2014	2015	2016	2017	2018
Effectif total au 1 ^{er} janvier de l'exercice	350 dont 49 contractuels	348 dont 46 contractuels	335 dont 54 contractuels	310 dont 43 contractuels	304
		-2	-13	-25	-6
Transferts agglomération	2	8	16		
Départs retraite	9	13	10	9	10 <i>(prévisionnel)</i>
Recrutements statutaires	5	2	1	4	3 <i>(prévisionnel)</i>

Démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines

La politique de gestion des ressources humaines constitue un levier en termes d'optimisation des dépenses de fonctionnement. La collectivité s'attache à contenir la masse salariale à travers plusieurs volets :

- la création de services publics spécifiques dans le cadre de la reprise en régie de services tels que l'eau ou la restauration, services gérés dans le cadre de régie à simple autonomie financière et non dotés de la personnalité morale. Ce fonctionnement est également adopté dans le cadre de la gestion des parkings en silo. Un budget annexe correspond à chaque service, l'objectif étant de faciliter la lisibilité des charges et recettes liées à chaque service. Dans ce contexte, les personnels en poste sur ces services sont inscrits au tableau des effectifs annexé au budget concerné. Des basculements d'agents interviennent donc entre le budget principal et les budgets annexes lorsque des personnels statutaires sont positionnés sur ces services.

- la mise en œuvre de dispositifs de mutualisation avec l'agglomération, mutualisation de services ou transferts d'équipements (26 agents au total ont été mutés à la communauté d'agglomération depuis le début du mandat). Concernant les services communs et agents mis à disposition, la Ville rembourse à la communauté d'agglomération le coût de ces services et agents correspondant à leur intervention pour le compte de la Ville. La dépense prévue en 2018 est de 325 460 € contre 380 000 € en 2017 du fait d'une mise à disposition du préventeur depuis la Ville vers la communauté d'agglomération désormais et du fait d'une évolution des prestations effectuées pour la ville centre et ce conformément aux modalités de remboursement prévues par les conventions se rapportant à ces mises à disposition.

Nature du Service	Montant
Service Commun Direction Générale	50 000
Service Commun Informatique	106 860
Webmaster	16 800
Service Commun Marchés Publics	70 000
Service Commun ADS	30 800
Service Commun Direction Générale	51 000
TOTAL €	325 460

- le non remplacement d'agents quittant la collectivité (35 depuis le début du mandat étant précisé que le nombre de départs en retraite est en moyenne de 10 par an). La gestion prospective des ressources humaines a permis des réorganisations de service à partir des ressources internes en prenant en compte les parcours individuels, le développement des compétences via la mise en œuvre du plan de formation et la définition de priorités en termes de recrutements au vu des orientations politiques (service scolaire, entretien urbain, plateforme d'accueil)

- une démarche visant à favoriser le retour à l'emploi des agents placés en congés de maladie avec des reclassements au sein des services municipaux.

Détail des dépenses de personnel

Traitement indiciaire

Il n'est pas prévu d'évolution du point d'indice en 2018.

Les cotisations « retraite » restent inchangées en ce qui concerne la part patronale, la part salariale à quant à elle progressé de 0.27% sur le régime CNRACL.

Le GVT à considérer est d'environ 0,8%.

Le Régime indemnitaire

Le régime indemnitaire est constitué par l'ensemble des sommes perçues à titre facultatif par un agent en complément des éléments obligatoires de rémunération.

Le régime indemnitaire avait été revu lors du précédent mandat, la volonté étant d'établir un régime indemnitaire lié à l'organisation de la collectivité et aux fonctions des agents.

Le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 crée le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) qui

devient le régime indemnitaire de référence, les primes allouées au vu des textes précédents n'ayant plus cours. Ce régime indemnitaire a vocation à valoriser l'exercice des fonctions. Il n'est plus défini par grade.

La collectivité a souhaité inscrire la mise en œuvre du RIFSEEP, d'une part, dans la continuité de la réflexion menée durant le précédent mandat en maintenant un régime indemnitaire lié à l'organisation de la collectivité et aux fonctions des agents et ce en rapport avec la démarche de gestion des ressources humaines de la collectivité, d'autre part, dans le contexte de maîtrise des dépenses de fonctionnement à considérer.

La mise en œuvre du RIFSEEP vise à maintenir le montant du régime indemnitaire perçu par chaque agent, à reconnaître les contraintes liées aux différents métiers existants dans la collectivité, de conforter les modalités d'attribution du régime indemnitaire au vu du poste occupé et des fonctions exercées.

Les deux parts du RIFSEEP - IFSE et CIA - seront mises en place dans la collectivité. Le dispositif final sera présenté prochainement en comité technique et l'issue d'une concertation engagée depuis l'automne 2017 avec les organisations syndicales. L'impact du RIFSEEP sur le 012 est évalué à 30K€ en une année pleine.

Evolution des éléments de rémunération entre 2012 et 2018

	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018
Chapitre 012/Budget Global	11 219 237,00 €	11 102 272,00 €	11 436 991,00 €	11 581 451,00 €	11 654 146,00 €	11 304 647,00 €	11 002 853,00 €	10 545 019 €	10 553 760 €
Evolution		-1,04%	3,01%	1,26%	0,63%	-3,00%	-2,67%	-4,16%	
Rémunération Titulaire	6 104 556,76 €	59 990 698,13 €	6 062 342,79 €	6 132 391,14 €	6 254 038,82 €	5 926 063,97 €	5 624 543,21 €	5 463 485,36 €	5 504 408 €
				Dont coût des évolutions règlementaires PPCR, ↗ tx cotisations retraites, ↗ Pt indice			39 700,00 €	140 000 €	
Rémunération Non Titulaire	446 829,00 €	551 875,59 €	638 079,02 €	555 904,65 €	342 629,32 €	306 923,40 €	393 159,29 €	335 769,72 €	345 997 €
Contrats Aidés	148 330,42 €	136 752,14 €	152 227,74 €	177 991,91 €	180 173,64 €	190 825,16 €	190 264,33 €	155 210,71 €	150 990 €
Apprentis			10 930,38 €	27 015,14 €	25 152,97 €	28 452,70 €	31 800,14 €	20 513,01 €	23 656 €
Autres éléments de rémunération	958 650,15 €	961 048,10 €	997 390,18 €	1 036 063,85 €	1 087 720,21 €	1 090 007,89 €	954 034,79 €	854 875,74 €	792 459 €
Total :	7 658 366,33 €	61 640 373,96 €	7 850 039,73 €	7 902 351,55 €	7 864 561,99 €	7 513 820,42 €	7 162 001,62 €	6 829 854,40 €	6 817 510 €
Charges	3 236 276,21 €	3 188 779,70 €	3 286 926,88 €	3 366 163,05 €	3 416 007,28 €	3 248 830,36 €	3 097 701,10 €	2 989 663,60 €	2 985 830 €
Participation à l'action sociale	210 108,00 €	192 814,38 €	217 159,52 €	229 463,05 €	240 986,67 €	239 288,46 €	231 866,80 €	211 326,30 €	246 500 €
Remboursement MAD Agglo					35 916,63 €	166 083,22 €	339 900,00 €	389 441,93 €	349 460 €